POLEX,le 6 janvier 1988

R.TRUGNAN

NOTE A LA DIRECTION DE SECTION POUR INFORMATION

Nous avons reçu des dirigeants du PC de Turquie et du P.ouvrier de Turquie la lettre suivante:

(traduit au fil de la plume à partir d'un texte en anglais pas toujours correct ni clair

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜSTAV ARŞİVİ

Estimés camarades,

Au nom de nos partis , le parti ouvrier de Turquie et le parti communiste de Turquie, nous voudrions transmettre nos félicitations très sincères au camarade G.Marchais à l'occasion de sa ré-élection au poste de secrétarie général du parti communiste français, parti frère.

Comme vous le savez, camarades, les secrétaires généraux du POT et du PCT , Nihat Sargir et Haydar Kutlu sont retournés en Turquie le 16 novembre 1987 pour lancer l'activité légale du parti communiste unifié de Turquie, résultant de la fusion de nos deux partis. Aussitôt arrivés, les deux secrétaires généraux ont été arrêtés. Ils ont été interrogés par la direction de la sécurité à ANkara pendant 19 jours et pendant tout ce temps n'ont pas été autorisés à avoir des contacts avec l'extérieur, même avec leurs avocats. Comme ceux-ci l'ont déclaré, la détention des deux secrétaires généraux, ainsi que leur période de garde à vue, qui d'après la loi ne doit pas dépasser 48 heures, sont illégales. Ces pratiques ne tiennent compte ni de la loi internationale ni des accords internationaux signéspar la Turquie.

Tous les efforts des avocats et de différentes organisations internationales sont demeurés inutiles. Pendant tout ce temps néanmoins, le procureur du Tribunal de sécurité d'Etat et les milieux gouvernementaux ont fait des déclarations publiques disant que les dirigeants politiques étaient interrogés dans de bonnes conditions.

.../...

TÜSTAV ARŞİVİ

La Cour de sécurité d'Etat a pris la décision le 5 décembre de maintenir H.Kutlu et N.Sargin en état d'arrestation. mais étant donné que les deux secrétaires généraux étaient retourné en Turquie volontairememnt et aveient rendu public leur retour, il est évident qu'ils nont aucune intention de s'enfuir ou de détruire des preuves. Il ne peut y avoir aucun fondement légal à leur arrestation.

Lorsque N.Sargin et H.Kutlu ont été transférés de la Cour de sécurité à la prison ils ont déclaré à la foule des journalistes et des avocats qui attendaient devant le tribunal, avoir été soumis à la torture pendant leur détention et ont été pour cela bousculés par la police. Les deux dirigeants ont déclaré qu'ils avaient été soumis à des méthodes de torture du type soumission " à eau sous pression", "pendaison genre boucher" , " choc électrique", "obligation de rester pendant des heures tout nus sur le sol", " être forcés de boire de l'eau droguée". En dépit de toutes les déclarations officielles du contraire, le fait qu'ait été commis un crime tel que la torture au su de l'opinion publique mondiale crée une inquiétude profonde quant à la sécurité, la vie et la santé de N.Sargin et H.Kutlu.

Leur droit à la défense, continue, comme pendant leur garde à vue , à être considérablement restreint par le Procureur de la cour de sécurité d'Etat. Malgré les clauses très claires de procédure pénale, les avocats se voient refuser communication des dépositions de leurs clients. En outre, les avocats Razim Oz et Atilla Coskum, qui furent parmi les premiers avocats à prendre contact avec N.Sargin et H.Kutlu, en prison le 7 décembre 1987 ont été détenus après les avoir rencontrés. Après deux journées de détention, ces avocats ont été inculpés , afin de les empêcher de participer à la défense. Cette situation éclaire l'intention d'oter à N.Sargin et H.Kutlu, la sécurité d'être défendus, en contradiction avec tout processus juridique régulier.

Ces nouveaux événements indiquent une intention de traiter l'arrestation des secrétaires généraux du POT et du PCT comme une affaire criminelle, de cacher de façon calomnieuse leurs objectifs démocratiques et de transformer le procès judiciaire en complot politique. Juste avant et après le retour en Turquie de N.Sargin et H.Kutlu, le Président K.Evren et le premier minsitre T.Ozal ont fait des déclarations

.../...

TÜSTAV TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

qui tendaient à influencer les interrogatoires et l'appareil judiciaire. Par le moyen d'informations déformées et fausses, données à la presse de façon délibérée, ils essayent de présenter les opérations d'arrestations commencées le 29/11/87 parmi les dirigeants syndicaux, enseignants et travailleurs comme liées aux dépositions des deux secrétaires généraux. Ils essayent par ce moyen de porter ombrage au respect grandissant du public pour les deux dirigeants politiques. Dans ces conditions, pour la protection de leur sécurité, leur santé, leur dignité humaine, le droit de la défense et la liberté d'expression, N.Sargin et H.Kutlu doivent être immédiatement relâchés.

Chers Camarades,

Nous voudrions vous transmettre notre appréciation de la solidarité que vous nous manifestez et qui s'est exprimée lors de votre 26ème congrès. Votre congrès a également permis à 72 partis frères et mouvements de lancer un appel commun de solidarité avec notre lutte pour obtenir la légalisation du mouvement communsite en Turquie. A cette occasion permettez-nous de vous remercier pour la large information et les articles parus dans l'Humanité, au sujet du retour des deux secrétaires généraux en Turquie pour y établir l'activité légale du parti communiste unifié de Turquie. Nous sommes sûrs que votre soldiarité avec notre lutte se poursuit en vue d'obtenir la libération des secrétaires généraux du POT et du PCT, N.Sargin et H.Kutlu. Nous voudrions vous demander si vous pouviez aussi contribuer aux frais, qui sont considérables , de la campagne pour la libération de H.Kutlu et N.Sargin.

Fraternelles salutations

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI TÜSTAV ARŞİVİ

Pour le Comité central du
parti ouvrier de Turquie
Osman SAKALSIZ

Pour le Comité central du
parti communiste de Turquie
Mehmet KARACA